



## Mise à disposition immeuble

Par **lobito**, le **05/11/2012** à **15:32**

Bonjour,

Une association loi 1901 sans activité mais disposant d'une trésorerie confortable a été contactée par une association amie loi 1905 (association culturelle) qui lui propose de mettre à disposition des immeubles vétustes pour une durée de 10 ans gratuitement et oblige l'association 1901 à effectuer des travaux immobiliers de rénovation importants à hauteur de 100/120 k€ (soit 40% de sa trésorerie).

L'association 1901 n'a rien demandé et ses membres sont très partagés.

Quels risques pour l'association 1901 ? Le contrat qui serait établi entre les 2 associations masquant, me semble-t-il, un transfert de fonds entre les 2 associations.

Merci beaucoup

Par **chris\_idv**, le **19/11/2012** à **15:46**

Bonjour,

Le transfert de fonds n'est pas masqué puisqu'un contrat est prévu obligeant l'association loi 1901 à procéder à des travaux à hauteur de 100/120k€.

L'association loi 1905 semble avoir flairé un "client" qui dispose des moyens de payer ...

Quel est l'objet de l'association loi 1901 qui n'a pas d'activité ?

Que compte faire l'association loi 1901 des locaux rénovés ?

Cordialement,